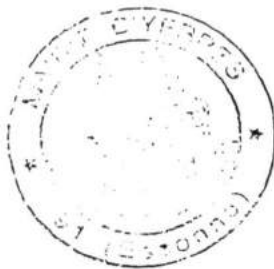




Services Techniques
N° tél. : 69 49 77 00
N/Réf. NDA/YV/EB



30/4/1996
Le Maire,

ARRETE N° 96/38
(Série A)

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES du 25 au 27 RUE RENE COTY

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des communes, notamment les articles L.131-1, L.132-2, L. 131-3 et L 131-4,
VU le Code de la Route, article 37-1, relatif au stationnement,
VU le Code Pénal et notamment son article R610-5 relatif à la circulation,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT les travaux d'assainissement par branchement d'eaux usées sous chaussée effectués par la Société NORD FRANCE EAU ET ENVIRONNEMENT, rue de la Tourelle LONGPONT SUR ORGE 91314 MONTHLERY CEDEX - Tél : 69 03 78 75 pour le compte du SIARVSG,
CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et ce, à partir du 6 Mai jusqu'au 15 Mai 1996 pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules s'effectuera sur une demi - largeur de la chaussée dans l'emprise du chantier rue René Coty et sera alternée par des feux tricolores, et ce, à partir du 6 Mai jusqu'au 15 Mai 1996 pendant la durée des travaux.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'espace du chantier, sauf aux véhicules de l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la Route, posés par les soins de l'entreprise, sous le contrôle des Services Techniques de la Ville et de la Direction Départementale de l'Equipeement.

Article 4 : Une signalisation assurera la matérialisation du chantier, le balisage sera conforme à la législation en vigueur.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Evry, ainsi qu'à Mme le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal.

Fait à Yerres le 19 Avril 1996

Le Maire

Nicolas DUPONT - AIGNAN

